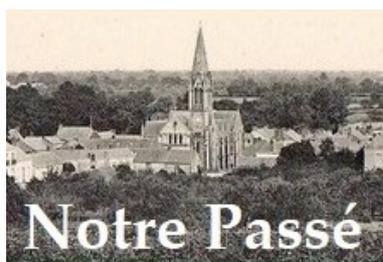


<http://les-touches-44.fr/spip.php?article96>

Les Touches

Révolution de 1789

- Notre Passé -

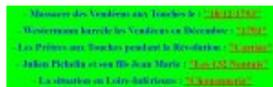


Date de mise en ligne : jeudi 14 décembre 2023

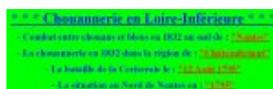
Copyright © Les Touches - Tous droits réservés



Révolution de 1789 - Manuscrits de l'époque



massacre aux Touches - Westermann - Les Prêtres aux Touches - les 132 Nantais - Chouannerie



Combat entre chouans et bleus - Châteaubriant - La Ceriseraie - Situation au Nord de Nantes



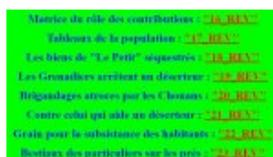
Les soldats républicains avec deux prisonniers vendéens



Cahier de Doléances - Les Touches à la veille et pendant la Révolution



Les Touches pendant la Révolution - 1/2



Les Touches pendant la Révolution - 2/2

Massacre des Vendéens aux Touches le 18 décembre 1793



Du 16 au 23 décembre 1793, en passant par Ancenis, Les Touches, Nort, Blain et Savenay



Le général Westermann en Vendée (1793)



Campagne de la Vendée, du général Westermann - 1/7



Campagne de la Vendée, du général Westermann - 2/7



Campagne de la Vendée, du général Westermann - Massacre aux Touches - 3/7



Campagne de la Vendée, du général Westermann - 4/7

peut-être pour donner à la Nation, l'assurance de son...
Je ne puis pas être de la ville et en...
Je ne puis pas être de la ville et en...
Je ne puis pas être de la ville et en...

Campagne de la Vendée, du général Westermann - 5/7

au lieu de dire en votre honneur, le capitaine...
Je ne puis pas être de la ville et en...
Je ne puis pas être de la ville et en...
Je ne puis pas être de la ville et en...

Campagne de la Vendée, du général Westermann - 6/7

Je ne puis pas être de la ville et en...
Je ne puis pas être de la ville et en...
Je ne puis pas être de la ville et en...
Je ne puis pas être de la ville et en...

Campagne de la Vendée, du général Westermann - 7/7

Archives parlementaires de 1787 à 1804, T. 45, 43-52, Consultation nationale...
Je ne puis pas être de la ville et en...
Je ne puis pas être de la ville et en...
Je ne puis pas être de la ville et en...

Archives : Lettre de Carrier concernant le général Westermann - 1/2

Je ne puis pas être de la ville et en...
Je ne puis pas être de la ville et en...
Je ne puis pas être de la ville et en...
Je ne puis pas être de la ville et en...

Lettre de Carrier concernant le général Westermann 26 décembre 1793 - 2/2



Westermann aux Touches, a trouvé 3 ou 400 vendéens, il les a tous massacrés - La Croix 11 février 1913



Exactions par les Chouans le 15 février 1795

Exactions par les Chouans le 5 août 1795

Exactions par les Chouans le 5 août 1795

Exactions par les Chouans le 5 août 1795

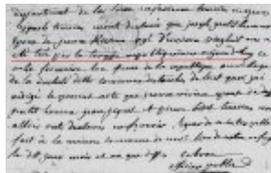
Exactions par les Chouans le 9 octobre 1795

Exactions par les Chouans le 4 avril 1796

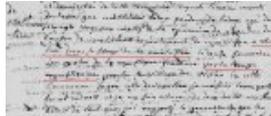
Exactions par les Chouans le 4 avril 1796

Exactions par les Chouans le 13 février 1796

Exactions par les Républicains le 2 novembre 1795



Exactions par les Républicains le 2 décembre 1795



Exactions par les Républicains le 3 novembre 1795

Les deux camps en résumé :

- Les gardes nationaux, les soldats républicains les "patriotes", surnommés les "Bleus" du fait de la couleur de leurs uniformes.
- Les Vendéens les "brigands" ou "rebelles", dévoués au Roi "royalistes" et aux prêtres réfractaires, surnommés les "Blancs".

Les Touches pendant la Révolution :

Les Touches en étroite relation avec Nort-sur-Erdre formaient un noyau de "patriotes", lequel s'opposait nettement aux "rebelles" de Ligné, Saint-Mars et Petit-Mars...

En particulier le Curé Nicolas Huet, qui resta le recteur de 1778 à 1816, avait prêté les différents serments.

(Source : Page_2 > - 18 - Tuchides > Les Touches et le Corps de Garde > Chapitre 3 > page 16.)

Westermann harcèle les Vendéens en décembre 1793



Extraits de : Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République Française - 1/13

— 21 novembre 1793. —
Westermann et Dumouriez ont reçu l'ordre de
deux heures journalières pour mettre à l'ordre
l'arrondissement de Fontenay, le
15 au général Vimeux, à Nantes.

Extraits de : Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République Française - 2/13

Les Vendéens, abandonnés de leurs chefs, con-
strains à la hâte qu'ils s'en allaient; mais l'arri-
vée de Westermann, avec ses canonniers et ses car-
rières légères, ne leur permit pas de continuer
leurs travaux.

Extraits de : Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République Française - 3/13

jointes l'armée vendéenne le plus promptement
possible. Il fut alors décidé (1) que l'armée-générale
et le corps d'armée dirigés par le lieutenant
de Châteauneuf et le général de la Roche-Beaucourt
se dirigeraient sur Fontenay-le-Comte, et qu'il ne lui
en laisserait pas le temps; l'adjutant-
général Scherch reçut aussitôt l'ordre de se porter,
avec l'arrière-garde, sur Ancenis par le chemin le
plus court.

Extraits de : Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République Française - 4/13

« Blain assés, partie de Châteauneuf pour l'attaque
de Fontenay, a été forcée de rétrograder, sans que
nous l'ayons pu empêcher de le faire.
Cependant Westermann était toujours en vue
sur le terrain vendéen, mais l'armée-générale,
après avoir été vaincue par l'armée-générale de la Roche-Beaucourt,
fut obligée de se retirer vers Ancenis. Les
soldats furent obligés de quitter le terrain, et de
se retirer vers Ancenis. Les soldats furent obligés
de quitter le terrain, et de se retirer vers Ancenis.

Extraits de : Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République Française - 5/13

« Une brigade de la division de Choiseul qui de-
vait traverser Blain par le droit, de sorte qu'elle
pût aller sur le terrain qui lui était assigné
quatre heures après la nuit close. On arriva ainsi
sans encombre à Fontenay, avec ordre d'at-
taquer sur Blain par le côté de Nantes, sous le
commandement de Blain, de sorte qu'elle pût
arriver à Fontenay le 15 au matin. Les soldats
furent obligés de quitter le terrain, et de se
retirer vers Ancenis. Les soldats furent obligés
de quitter le terrain, et de se retirer vers Ancenis.

Extraits de : Guerres des Vendéens et des Chouans contre la République Française - 6/13



Nicolas Jean Huet, avait fait célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de Mirabeau le 13 avril 1791.

Le 5 octobre 1792, il écrivait qu'il ne pouvait se rendre à Nantes pour la session du Conseil de Département, étant seul pour veiller aux besoins spirituels de ses paroissiens.

Il fut maintenu dans sa paroisse lors du rétablissement du culte en 1803, et y mourut le 29 novembre 1816.

Céleste Pichelin 1728-1797, Prêtre, auteur de la "Généalogie Pichelin", demeurant aux Touches, n'y exerce aucune fonction, prêta le serment le 9 Juin 1792.

Le procureur-syndic du district d'Ancenis, lui offrit de le faire élire à la Cure de Trans, canton tranquille, voisin des Touches, il refusa.

Céleste Pichelin est décédé aux Touches le 4 décembre 1797, à 69 ans.

Source : Le Diocèse de Nantes Pendant la Révolution, tome II.

Extrait du Bulletin Paroissial des Touches NÂ° 22 du 27 mai 1906, relatant l'histoire de l'Abbé Jacques Rousseau-Lefèvre, Vicaire aux Touches, qui refusa de prêter serment et fut obligé de se cacher en 1791, par Alphonse Marie Cormerais Curé des Touches :



Extrait du Bulletin Paroissial du 27 mai 1906

Extrait du Bulletin Paroissial des Touches NÂ° 18 du 4 Février 1906, rappelant les massacres de l'infâme Carrier, à Nantes en 1793.

Les Touches fournirent leurs victimes à la Révolution, M. Tiger Curé de Joué-sur-Erdre, était sorti des Mazures aux Touches et l'Abbé M. Trimoreau, lui aussi des Touches :



Extrait du Bulletin Paroissial du 4 février 1906



Noyades de Nantes sous la Terreur - Presse Océan 18 novembre 2006



Une gerbe de fleurs jetée en Loire pour commémorer les noyades de Nantes - Presse Océan 20 novembre 2006



Se souvenir des noyades pendant la Terreur - Ouest-France 22 Mai 2008



Carrier et les « baptêmes républicains » - Le Point 22 mai 2008



Les victimes de la République - 1/5



Les victimes de la République - 2/5



Les victimes de la République - 3/5



Les victimes de la République - 4/5



Extrait d'un document historique...

Combat entre Chouans et bleus au Sud de Nantes - Extraits du livre : Jean-nu-pieds - 15/15

La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant

La Chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant...

La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant - 1/16

Extrait d'un document historique...

La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant - 2/16

Extrait d'un document historique...

La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant - 3/16

Extrait d'un document historique...

La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant - 4/16

Extrait d'un document historique...

La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant - 5/16



La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant - 6/16



La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant - 7/16



La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant - 8/16



La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant - 9/16



La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant - 10/16



La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant - 11/16



La chouannerie en 1832 dans la région de Châteaubriant - 12/16

Mémoires de la ville, qui ont été publiés par le comte de Montmorin, sont les seuls qui nous restent de cette époque. Ils nous ont été transmis par le comte de Montmorin, qui les a écrits en 1790, et qui les a publiés en 1791. Ils nous ont été transmis par le comte de Montmorin, qui les a écrits en 1790, et qui les a publiés en 1791.

La bataille de la Ceriseraie le 12 août 1795 - 2/8

La bataille de la Ceriseraie le 12 août 1795 - 3/8

La bataille de la Ceriseraie le 12 août 1795 - 4/8

La bataille de la Ceriseraie le 12 août 1795 - 5/8

La bataille de la Ceriseraie le 12 août 1795 - 6/8

Le 12 août 1795, les troupes de la Convention nationale ont combattu la bataille de la Ceriseraie, près de Paris. Cette bataille a été une victoire pour les troupes de la Convention nationale, qui ont vaincu les troupes royalistes.

La bataille de la Ceriseraie a été une bataille importante de la Révolution française. Elle a permis à la Convention nationale de consolider son pouvoir et de mettre fin à la domination des royalistes à Paris.

Après cette bataille, les troupes de la Convention nationale ont continué à combattre les troupes royalistes dans d'autres régions de France.

Le 12 août 1795, les troupes de la Convention nationale ont combattu la bataille de la Ceriseraie, près de Paris. Cette bataille a été une victoire pour les troupes de la Convention nationale, qui ont vaincu les troupes royalistes.

Le 12 août 1795, les troupes de la Convention nationale ont combattu la bataille de la Ceriseraie, près de Paris. Cette bataille a été une victoire pour les troupes de la Convention nationale, qui ont vaincu les troupes royalistes.

Le 12 août 1795, les troupes de la Convention nationale ont combattu la bataille de la Ceriseraie, près de Paris. Cette bataille a été une victoire pour les troupes de la Convention nationale, qui ont vaincu les troupes royalistes.

Le 12 août 1795, les troupes de la Convention nationale ont combattu la bataille de la Ceriseraie, près de Paris. Cette bataille a été une victoire pour les troupes de la Convention nationale, qui ont vaincu les troupes royalistes.

Le 12 août 1795, les troupes de la Convention nationale ont combattu la bataille de la Ceriseraie, près de Paris. Cette bataille a été une victoire pour les troupes de la Convention nationale, qui ont vaincu les troupes royalistes.

Le 12 août 1795, les troupes de la Convention nationale ont combattu la bataille de la Ceriseraie, près de Paris. Cette bataille a été une victoire pour les troupes de la Convention nationale, qui ont vaincu les troupes royalistes.

« Ce qu'on accorde à la cavalerie pour son entretien est insuffisant. Celle de l'armée que je commande est en plus hommes et chevaux. Faut-il le gouvernement à ordonner une répartition entre les corps de troupes à cheval des deux armées, des fers près à Québec; sans doute ils n'avaient pas été distribués des cavaliers. »

« Nous avons trop peu de communications des garnisons, il en faudrait la double de ce qui existe, un établissement militaire en serait mieux dirigé. Il y a également pénurie d'employés. On croira que lorsque les soldats remplissent les fonctions de cultivateurs, de bûcherons, de bûcherons, la disette ne se fait pas avec toute l'économie dérivée. C'est pourtant ce qui a lieu dans plusieurs endroits. »

« Cette pénurie de subsistances, d'effets d'habillement et de moyens de transport, sur laquelle je ferois sans cesse les yeux du gouvernement, est d'autant plus pénible, qu'elle peut servir la meilleure opération. Elle seule peut faire triompher son ennemi qui la communique et l'augmente, en interceptant les communications, en empêchant les achats dans les campagnes au nord de la Loire. »

La situation au Nord de Nantes en 1795 - 6/12

« Qu'a pu nous faire, après tout, le nouveau conseil d'Anjou, avant à grand frais d'Angoulême? Mais on est notre partage, mais on ne peut valoir sans partage. L'hiver approche, attache plus long-temps serait dangereux... Mais, dit-on, il faut du fonds, des acquiescements, des vendeurs de bonne volonté... Mais rien de tout cela il n'y a, mais sur-le-champ, il faut des contributions de chaque commune rurale; les rations - non de quelques voitures, et bientôt l'abandonnera. En un mois qui vous reste, vos magasins seront remplis. Quel est le bon Français, dont les yeux ne se portent pas au horizon de l'armée sur la République, en songeant que l'hiver d'hiver a vu périr de faim près de trois mille hommes dans une seule nuit, et huit cent quatre-vingt-neuf chevaux dans la seule commune de Nantes? Où étaient les approvisionnements de grains? à Petit-Mars, à

La situation au Nord de Nantes en 1795 - 7/12

« Cherbourg, à la Chapelle-aux-Évêques, à Bailleul... Les Français? à Basse-Gaulle et Bougenais, à Saint-Jehan. Les brigades et les Chouans occupent ces lieux; il fallait les en chasser, vers autres parties ennies. »

« Malheureuse chose! on hiver se verra pas périr les meilleurs citoyens; non, si se verra pas abandonnés. Mais, son esprit est trop bon, les sacrifices trop grands. Le gouvernement s'est déjà prononcé à son sujet, et nous se verrons, en dépit des sollicités qui se font l'affaire. »

« Ferois en jour les de parler de l'armée des côtes de Brest; je prendrais conseil, il n'est pas difficile. Ferois de fortes visites, et je proposerais des secours qui pourraient rigoureux à certains états d'hommes. Elle ne manque pas de vivres que je ne suis pas propriétaire dans ce pays. Je répondrais avec tout l'argent dont je suis susceptible, qu'il est assez utile d'occuper une branche pour sauver l'autre, et cela que la guerre des Chouans se fera pas, si l'on se fait payer l'armée par les campagnes qui maintiennent la ré-

La situation au Nord de Nantes en 1795 - 8/12

« l'elles. En prenant les habitans par le bon, ils dépassent les autres; ce que la crainte de la mort à laquelle ils croient pouvoir échapper sans cesse, se pourra faire; les propositions d'ailleurs ne seront pas faites, puisque la paix leur tends ce qui leur appartient, et que l'état ne s'opposera pas. »

« Ferois de la sorte qu'éprouvent les soldats? Cela me semble inutile; le gouvernement est fixé à cet égard. »

« Tout doit être dirigé que bientôt la rébellion de la Vendée ne sera plus, et cependant ce ne peut être l'affaire de six jours. »

« Le gouvernement sentira combien il serait dangereux en ce moment de retirer des troupes de l'armée de l'Est pour les faire passer à celles des côtes de Brest et de Cherbourg. Cette manœuvre perlerait un instant des deux armées, à la vérité, mais ce serait à recommencer sans cesse. Fui lieu de

La situation au Nord de Nantes en 1795 - 9/12

« avois que, dans quatre ou cinq siècles, le dénombrement général sera opéré. Vingt-cinq mille hommes suffiront dans pour couvrir le pays; et lors venu, en lieu de servir vingt-cinq mille hommes par les Chouans, nous pourrions choisir toute partie soit à dix-huit mille hommes qui, avec un système de garnison autre que celui employé jusqu'à ce jour, pourraient tenir, l'observant pourtant au gouvernement, avec toute la confiance qu'il méritent, que l'armée anglaise est encore à Québec, et celle des Anglais à l'île d'Orléans; et qu'on peut remarquer que l'un ou l'autre le fait pour débarrasser, je dois lui opposer un corps qui puisse l'arrêter. »

La situation au Nord de Nantes en 1795 - 10/12

— Novembre 1795.

« Le 12. — Le général Buisson, avec cinq de corps et commandant de continentaux. [Nantes.] »

« Plusieurs d'entre vous ont déjà écrit des chefs militaires, soit parmi les Chouans, soit parmi les Vendéens. Tous les fois qu'un homme, quelle que soit sa note, sera écrit par les troupes que vous commandez, il faut le garder jusqu'à ce que vous ayez répondu au particulier. »

« Lorsqu'il sera répondu à vos différentes questions, vous levez répéter quelques-uns (une femme ou un enfant, s'il est possible) de la manière qu'il vous sera dit habiter; puis, si vous observez la distance à laquelle se trouve, vous demandez à l'homme quel est le nom de l'homme que vous lui proposez. Il le donne, conformément à l'interrogatoire que l'homme aura fait, et que vous n'avez pas d'autre objet de donner. Vous le laissez en liberté; mais si l'habitant qu'il donne est un homme à être écrit ou qu'il ait la conscience pas, il faut le garder jusqu'à ce que vous ayez répondu. »

« Il vous a été ordonné, répétitivement, de être conciliés, sans l'usage et sans cesse, tous les chefs de cantons-général le plus prochains; c'est si qu'ils doivent être jugés. »

La situation au Nord de Nantes en 1795 - 11/12



Cahier de doléances de la Paroisse des Touches - 2/7



Cahier de doléances de la Paroisse des Touches - 3/7



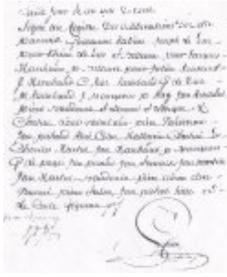
Cahier de doléances de la Paroisse des Touches - 4/7



Cahier de doléances de la Paroisse des Touches - 5/7



Cahier de doléances de la Paroisse des Touches - 6/7



Cahier de doléances de la Paroisse des Touches - 7/7

Cahier de doléances de la Paroisse des Touches

Après que par le présent acte... les habitants de la paroisse des Touches... ont été convoqués... et ont délibéré... sur les doléances... et ont arrêté... les articles suivants...

Transcription du cahier de doléances - 1/5

De ce que les habitants de la paroisse des Touches... ont souffert de la part de la justice... et de la part de la noblesse... et de la part de la bourgeoisie... et de la part de la plèbe...

Transcription du cahier de doléances - 2/5

De ce que les habitants de la paroisse des Touches... ont souffert de la part de la justice... et de la part de la noblesse... et de la part de la bourgeoisie... et de la part de la plèbe...

Transcription du cahier de doléances - 3/5

De ce que les habitants de la paroisse des Touches... ont souffert de la part de la justice... et de la part de la noblesse... et de la part de la bourgeoisie... et de la part de la plèbe...

Transcription du cahier de doléances - 4/5

De ce que les habitants de la paroisse des Touches... ont souffert de la part de la justice... et de la part de la noblesse... et de la part de la bourgeoisie... et de la part de la plèbe...

Transcription du cahier de doléances - 5/5

De ce que les habitants de la paroisse des Touches... ont souffert de la part de la justice... et de la part de la noblesse... et de la part de la bourgeoisie... et de la part de la plèbe...



Magasin de la République à Nantes - 1/2



Magasin de la République à Nantes - 2/2



Commissionnaire ruraliste - 1/3



Commissionnaire ruraliste - 2/3



Commissionnaire ruraliste - 3/3



Contingent Citoyens entre 18 et 40 ans - 1/2

Contingent Citoyens entre 18 et 40 ans - 2/2

Extrait d'un rapport de la Commission des Citoyens de 1790, concernant la répartition des contingents de citoyens entre 18 et 40 ans. Le document mentionne les obligations militaires et civiques des citoyens de cette tranche d'âge.

Contingent Citoyens entre 18 et 40 ans - 2/2



Conservation des titres de propriété - 1/3



Conservation des titres de propriété - 2/3

Conservation des titres de propriété

Extrait d'un rapport de la Commission des Citoyens de 1790, concernant la conservation des titres de propriété. Le document mentionne les obligations des propriétaires de conserver leurs titres et les conséquences de leur non-conformité.

Conservation des titres de propriété - 3/3



Fournitures aux gendarmes - 1/2

Fournitures aux gendarmes

Extrait d'un rapport de la Commission des Citoyens de 1790, concernant les fournitures aux gendarmes. Le document mentionne les obligations des fournisseurs et les conséquences de leur non-conformité.

Fournitures aux gendarmes - 2/2





Conditions coupables - 1/3



Conditions coupables - 2/3



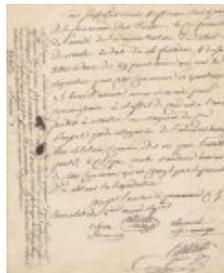
Conditions coupables - 3/3



Propriété dévastée, incendiée ou pillée - 1/2



Propriété dévastée, incendiée ou pillée - 2/2



Régime des quintaux d'avoine - 1/2



Réquisition de quintaux d'avoine - 2/2



Froment, seigle, avoine, foin et paille - 1/3



Froment, seigle, avoine, foin et paille - 2/3



Froment, seigle, avoine, foin et paille - 3/3



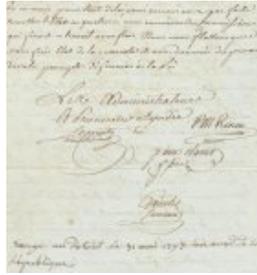
Mise en garde de Petit Mars - 1/2



Mise en garde de Petit Mars - 2/2



Etat des biens des émigrés - 1/3



Etat des biens des émigrés - 2/3



Etat des biens des émigrés - 3/3



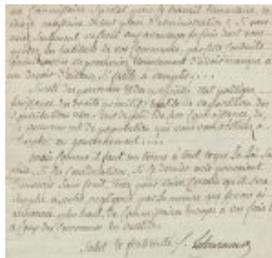
Matrice du rôle des contributions - 1/2



Matrice du rôle des contributions - 2/2



Tableaux de la population - 1/3



Tableaux de la population - 2/3



Contre celui qui aide un déserteur - 1/3



Contre celui qui aide un déserteur - 2/3



Contre celui qui aide un déserteur - 3/3



Grain pour la subsistance des habitants - 1/2



Grain pour la subsistance des habitants - 2/2



Bestiaux des particuliers sur les prés - 1/2

Bestiaux des particuliers sur les prés

De décharge le citoyen Wray de suite les bestiaux des particuliers sur les prés (y compris décharge) dans le département de la Seine et de la Seine (y compris décharge) en vertu de son décret.

Section

1. Les prés appartenant aux particuliers de la Seine.
2. Les prés de la Seine et de la Seine (y compris décharge) appartenant aux particuliers de la Seine.
3. Les prés de la Seine et de la Seine (y compris décharge) appartenant aux particuliers de la Seine.
4. Les prés de la Seine et de la Seine (y compris décharge) appartenant aux particuliers de la Seine.
5. Les prés de la Seine et de la Seine (y compris décharge) appartenant aux particuliers de la Seine.
6. Les prés de la Seine et de la Seine (y compris décharge) appartenant aux particuliers de la Seine.
7. Les prés de la Seine et de la Seine (y compris décharge) appartenant aux particuliers de la Seine.
8. Les prés de la Seine et de la Seine (y compris décharge) appartenant aux particuliers de la Seine.
9. Les prés de la Seine et de la Seine (y compris décharge) appartenant aux particuliers de la Seine.
10. Les prés de la Seine et de la Seine (y compris décharge) appartenant aux particuliers de la Seine.

Section

De décharge le citoyen Wray de suite les bestiaux des particuliers sur les prés (y compris décharge) dans le département de la Seine et de la Seine (y compris décharge) en vertu de son décret.

Section

De décharge le citoyen Wray de suite les bestiaux des particuliers sur les prés (y compris décharge) dans le département de la Seine et de la Seine (y compris décharge) en vertu de son décret.

Bestiaux des particuliers sur les prés - 2/2